

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2023-51

LE VENDREDI VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES TRENTE LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Roxane FOSSÉ, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M Philippe BEUGNON, Mme Christine GIBAUD, M. David LE GLANIC,

**SECRETARE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation :	29/09/2023	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	22/09/2023	en exercice :	14
		présents :	11
		votants :	14
		quorum :	8

**PROCURATIONS :**

M. Romuald SEITE donne procuration à M. Philippe BEUGNON  
Monsieur Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT  
Madame Flore GAMBIER donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

**DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Suite au dossier d'admission en non-valeur, le comptable public n'ayant pu procéder au recouvrement de la somme, il convient en conséquence de passer les écritures suivantes sur le budget communal afin de transférer les crédits qui se feront sur 2 ans.

Les écritures seront passées ainsi :

- Recette de fonctionnement, un titre de + 10 070,23 € au compte 7817
- Dépenses de fonctionnement, un mandat de + 10 070,23 € au compte 6541

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le :  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :  
Publié le :  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours dans un délai  
de deux mois devant le Tribunal Administratif  
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20230929-2023\_51-DE